

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

59^e séance tenue le 22 septembre 2025 à 17 h 31

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n° 13)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Patrick Lemieux – Citoyen

Garanké Bah – Citoyen

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Zohra Soufiani – Citoyenne

Christine Prigent – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Zahir Ouali – Directeur adjoint, services à la population et projets immobiliers, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

Sofiène Ayadi – Chef de section, projets immobiliers, SUDD

Stéphane Drolet – Chef de section, analyse de projets, SUDD

Caroline Jean – Responsable de projets, SUDD

ABSENCES :

Membres

François Faubert – Professionnel

Mathieu Locas – Citoyen

Séance huis clos

17 h 31

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

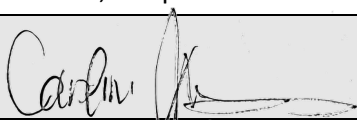
L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

4. Approbation du procès-verbal de la 58^e séance tenue le 2 septembre 2025

Le procès-verbal de la 58^e séance tenue le 2 septembre 2025 est approuvé par les membres.

5. Signature du procès-verbal de la 58^e séance tenue le 2 septembre 2025

Le procès-verbal de la 58^e séance tenue le 2 septembre 2025 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 58^e séance tenue le 2 septembre 2025

Des suivis ont été effectués par courriel.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 20 octobre 2025.

8. Patrimoine – Remplacer le bardeau de cèdre du toit et quatre fenêtres – 2, rue Wellington – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On demande de vérifier la localisation des descentes d'eau;
- On demande de vérifier sur le devis si le carrelage des nouvelles fenêtres sera identique à l'existant. Si le devis ne prévoit pas un carrelage identique à l'existant, on demande l'ajout d'une condition pour exiger un carrelage identique à l'existant, et non pas seulement l'installation des baguettes collées sur les fenêtres.

La séance du Conseil local du patrimoine est ajournée à 17 h 40 et reprendra après la séance du Comité consultatif d'urbanisme.

La séance du Conseil local du patrimoine est réouverte à 20 h 45.

R-CLP-2025-09-22/28

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à rénover le théâtre de l'Île a été formulée pour la propriété située au 2, rue Wellington;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment construit en 1886 figure au document « Inventaire du patrimoine bâti traditionnel – Ville de Gatineau 2025 » et possède un niveau d'intérêt patrimonial supérieur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont assujettis à une décision du conseil en vertu du Règlement relatif au Site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright, visant des travaux de rénovation, est la préservation et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés permettent la préservation et la mise en valeur du bâtiment du théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 532-2020, et respectent les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif au Site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif au Site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194, pour la propriété sise au 2, rue Wellington, les travaux de rénovation du Théâtre de l'Île, tel que décrit ci-après :

- Remplacer la section de toit existante en bardeau de cèdre du bâtiment par un bardeau de cèdre similaire à celui existant (avec nouveau fascia et soffite);
- Remplacer à l'identique quatre fenêtres à guillotine en bois par quatre fenêtres en bois prépeintes en blanc.

Le tout comme montré aux documents intitulés :

- Plan des démolitions et reconstruction - Toiture - Confluence architecture – juillet 2025 - 2, rue Wellington;
- Élévations présentant les travaux de démolition - Confluence architecture – juillet 2025 - 2, rue Wellington;
- Élévations présentant les travaux de construction - Confluence architecture – juillet 2025 - 2, rue Wellington;
- Détails – Démolition et construction - Confluence architecture – juillet 2025 - 2, rue Wellington.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

9. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 50.